



Demande de renseignement pour jugement rendu

Par **tatalili59**, le **27/05/2009** à **09:31**

Bonjour,

je viens vers vous, je suis dans une impasse et ne sait plus quoi faire. Mon ex épouse a recouvert un dossier en 2008 au tribunal de nîmes (résidence des enfants) j'ai pris un avocat sur nîmes je reste sur lille (nord). Le jugement a été rendu je suis condamné à lui payer 500 euros de frais de dédommagement et la pension se monte à 360 euros pour 2 enfants. Nos revenus sont de 2260 euros et les dépenses de 1923 euros (edf, loyer, eaux frais de trajet travail..) il nous reste à vivre 337 euros le dossier n'a pas dû être examiné comme il le fallait. J'ai fait appel mais je dois prendre un avocat et payer ses honoraires plus les honoraires de l'avocat si je veux être défendu comme il le faut (nous travaillons on n'a pas le droit à l'aide judiciaire). Mon ex épouse ne paye rien (handicapé à 60% mais jamais les preuves et je doute fort de son handicap elle connaît trop bien) et elle touche de tous les côtés en plus de plus j'ai pu voir qu'elle se servait encore de son nom d'ex épouse pour recevoir des paiements (usurpation d'identité je pense) et bien d'autres choses qui me paraissent pas normales et que je ne déclare pas. Quelqu'un pourrait-il me conseiller ou m'aider afin que je puisse reprendre une vie normale et qu'elle me fiche la paix enfin. Dans l'attente de votre réponse je vous en remercie.